

— On s'occupe beaucoup dans les salons de Paris, de négociations qui seraient entamées, pour un mariage du prince de Nemours avec une famille princière d'Allemagne. On prétend même que, lorsqu'on présentera à la chambre la loi sur l'apanage destinée à ce prince, le ministère sera en mesure de faire à la commission des communications confidentielles à l'égard du projet en question. (Messager.)

— Dans l'audience du 18 de la cour d'assises de Strasbourg, après la clôture des débats, M. le président a fait le résumé qui a duré une heure. Le nombre des questions auxquelles le jury a été appelé à répondre était de vingt-quatre. Il s'est retiré dans la salle des délibérations à onze heures. En ce moment les cris *Acquittez les! acquittez les!* se font entendre dans tout l'auditoire.

Au bout de vingt minutes de délibération le jury est rentré dans la salle, et au milieu d'un profond silence le chef du jury a répondu.

Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, la réponse du jury est NON sur toutes les questions qui lui ont été posées.

En conséquence de ce verdict le président a ordonné que les accusés soient remis en liberté.

Les cris de *vive le jury!* ont éclaté dans la salle lorsque le verdict a été prononcé et répété par la foule qui encombrait la cour et les abords du Palais de Justice.

— La chambre des députés a adopté, hier, le projet d'adresse en réponse au discours de la couronne, à une majorité de 85 voix.

Ce résultat important justifie de tout point la confiance que nous avons toujours montrée, quant à nous, dans les dispositions de la chambre élective, depuis l'avènement du nouveau ministère; mais nous éprouvons quelque impatience de savoir comment l'opposition va le juger à son tour, comment elle expliquera cette adhésion si franche, si loyale, si éclatante à la politique du gouvernement; comment elle conciliera les airs de triomphe qu'elle affectait encore hier, à la suite du vote sur le paragraphe relatif à l'Espagne, avec son désappointement d'aujourd'hui. Nous sommes curieux de savoir comment elle continuera à défendre la thèse qu'elle soutient depuis deux mois: le cabinet du 6 septembre n'aura pas la majorité!

Un incident sérieux avait commencé cette séance. Un député, M. Leyraud, avait interpellé M. le ministre de la guerre sur le complot de Strasbourg. Cette interpellation pouvait sembler d'autant plus étrange, que le paragraphe relatif à cette déplorable affaire avait été voté la veille à une grande majorité. Mais, disons-le, une nouvelle répandue au commencement de la séance, et qui annonçait l'acquiescement des accusés, donnait du cœur à l'opposition; et peu s'en est fallu que le procès de Strasbourg ne recommençât, mais cette fois contre le ministère. Par bonheur, M. le comte Molé a su répondre aux questions de l'honorable M. Manguin avec cette fermeté et cette présence d'esprit qui ne l'abandonnent jamais. M. le comte Jaubert a soutenu le ministre avec beaucoup d'énergie et de chaleur, et la chambre, en passant outre, a donné raison au ministère contre une attaque que nous ne croyons pas qualifier sévèrement, en disant qu'elle était pour le moins intempestive. Mais disons mieux, il est toujours temps pour l'opposition d'attaquer le ministère; et quand la discipline militaire reçoit un aussi grand échec, quand une aussi sérieuse atteinte semble portée à la subordination, sans laquelle il n'y a pas d'armée possible, eh bien! c'est le moment d'embarrasser le ministre de la guerre, d'affaiblir le pouvoir, de déconsidérer le gouvernement! On l'essaie du moins, témoin la séance de ce jour.

Nous ne dirons rien de l'acquiescement des accusés de Strasbourg. C'est chose jugée. Il ne nous appartient pas de blâmer un verdict qui paraît n'avoir rien coûté à la conscience des jurés d'Alsace, car ils n'ont mis qu'un quart d'heure à le rendre. Il fallait donc que leur conviction fût profonde et ancienne. Mais il nous est permis de regretter cependant que leur indulgence, si honorable qu'elle puisse être par les motifs qui l'ont commandée, ait mis à découvert dans notre législation répressive des délits militaires une lacune que nous n'avons en ce moment ni le loisir ni la volonté d'examiner, mais qui paraîtra cependant aux hommes sérieux et préoccupés de l'avenir de notre pays, une des plus graves qui puissent appeler leur attention. (Débats.)

— L'acquiescement des accusés de Strasbourg a produit une vive impression. On s'en entretenait à la bourse, et surtout à la chambre. Cette nouvelle était, dit-on, connue du gouvernement depuis avant-hier; mais il l'avait tenue soigneusement cachée, probablement à cause de la discussion de l'adresse. Le corps diplomatique est, assure-t-on, quelque peu ému de ce résultat. Le comte A... disait hier, à ce propos, chez un noble personnage: « Quelque bonne volonté qu'on ait pour la France, ce spectacle d'un gouvernement recevant le fouet de la main de douze jurés n'est pas de nature à engager les puissances à contracter quelques

alliances de famille avec lui, et il est probable que, de long-temps encore, le duc d'Orléans ne pourra trouver une femme dans les cours de l'Europe. »

— Hier, la commission de la chambre des députés a présenté au roi l'adresse votée par la chambre.

Voici la réponse du roi à MM. les députés :

« Il me tardait de vous exprimer de nouveau combien mon cœur est pénétré de tous les sentiments dont vous m'avez entouré dans ces moments de douloureux souvenir où la Providence a détourné les dangers que ma famille a si souvent partagés avec moi. Je reçois avec reconnaissance l'espoir que vous me donnez que la France, désormais préservée de nouvelles révolutions, le sera également de ces odieuses tentatives dont vous avez si bien défini les causes et le but.

« Oui, messieurs, fort du concours persévérant que depuis six ans j'ai constamment reçu de vous, fort de l'appui de cette irrésistible volonté nationale qui m'a appelé au trône et mes fils après moi, pour conserver intact l'ordre de choses actuellement établi et les institutions que nous avons tous juré de défendre et de maintenir, nous parviendrons à écarter de notre patrie les maux dont elle a souffert, et nous lui assurerons une longue et paisible jouissance de tous les biens qu'elle possède aujourd'hui. »

Du 22. — Le conseil des ministres s'est déjà réuni deux fois, depuis qu'il a eu connaissance de l'acquiescement de Strasbourg, et des débats très-animés se sont élevés entre plusieurs membres du cabinet. On dit que M. Persil, qui n'avait pas voulu prendre sur lui de faire enlever le prince Napoléon, a renouvelé l'opposition qu'il avait faite, lorsqu'il avait été question de cette mesure, exécutée par les ministres d'intérieur et de la guerre, sans la participation du ministre de la justice.

— Mr Barbé-Marbois, pair de France, vient de mourir à l'âge de 92 ans. Il avait été intendant de Saint-Domingue, sous Louis XVI, membre du conseil des anciens, puis député de la Guyane, ministre du trésor, puis président de la cour des comptes sous l'Empire, ministre de la justice en 1815, puis de nouveau président de la cour des comptes jusqu'en 1834, époque à laquelle il fut remplacé par M. Barthe.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Le général Alaix se maintient dans un état d'insubordination flagrante contre le gouvernement, et jusqu'ici le ministère ne paraît lui avoir demandé aucun compte de sa conduite. C'est pour ne pas se trouver exposé à recevoir ses ordres ou à marcher avec lui que le général Narvaez et plusieurs officiers de la division d'avant-garde qu'il commandait, ont donné leur démission. Narvaez, en prenant congé de ses soldats, par un ordre du jour en date du 6 janvier, leur a rappelé que la faute d'un seul homme leur avait fait perdre le fruit de leurs victoires, et les a engagés à profiter de cette funeste leçon.

La démission du général Narvaez a provoqué, de la part de M. Aniceto Alvaro, dans la séance du 12, des interpellations au ministère; mais comme tous les ministres étaient absents, les interpellations ont été ajournées au lendemain.

Un bruit fâcheux courait, le 12, à Madrid; on disait qu'une rixe sanglante avait éclaté entre des soldats espagnols et un corps portugais; mais on ne connaissait pas les détails de ce déplorable événement.

On sait que M. Caballero avait proposé d'ajouter à la loi qui prononce l'exclusion de don Carlos du trône d'Espagne, une disposition portant peine de mort contre ce prince. La commission à laquelle avait été renvoyé l'examen de cette disposition additionnelle, a conclu au rejet, et déclaré dans son rapport, qu'il fallait une loi spéciale pour rendre l'infant don Carlos passible des peines de haute trahison. Malgré les efforts de M. Caballero, les cortès ont adopté les conclusions de ce rapport, dans leur séance du 11 janvier.

— L'anarchie, l'insubordination la plus complète sont parmi les chefs christinos. L'Écho del Comercio a reçu des lettres de Vitoria, qui lui annoncent l'arrivée d'Alaix dans cette ville et la surprise générale des habitants en le voyant se charger, de sa propre autorité, du commandement de cette province, malgré son gouvernement, qui depuis long-temps lui avait donné, de la manière la plus positive, l'ordre souvent répété de quitter le commandement.

Narvaez n'a pas voulu obéir à ce commandement. L'Écho del Comercio ajoute: Nous espérons néanmoins que Narvaez ne se laisserait pas influencer par des considérations personnelles.

— Le pays est en souffrance; les habitants des campagnes, à peine alimentés par le sol, que déchire la guerre civile, ne peuvent pas suffire aux dépenses d'entretien des divers corps d'armée; les soldats manquent de tout, et cependant le ministre des finances, qui ne peut remédier à ces maux, se cramponne au pouvoir, ou

plutôt i
pour la
On p
terre. M
Grande-
pérance
pour pa
Il a le
délécati
par l'An
ministèr
Olözaga
— La
Charles.
paraît qu
contre le
qui appa
l'uniform
Nous s
la cause
— On
« On a
détail off
familles c
voudraie
tain que
régiment
siens. »
G
Dans u
des états-
vive impr
« Ce q
qui nous
puisse pas
faitement
nous avor
l'un, tant
que le cor
la question
en opposit
moins du
» J'ai e
qui nous
délibératio
ordinaire,
demandé r
leur volon
solemnelle
« Votre
Vous avez
des arbitre
entre eux;
soit entre
qu'un conf
mettent leu
leur avenir
vous êtes
à tems, sur
occasion d'
clusion d'un
» Dans u
avons recue
titude respe
grande pers
parvenir à u
nent atteint
qu'il faudrai
iste pas, s
autorité du c
nition du c
puisque cet
gouverneme
— On lit
article ci-a
« Nous so
tant, et qui
le journalis
« Une enf
uspices de l
esse de Gal